

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>en exercice..... 61 présents..... 41 procurations..... 13 absents ..... 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p><b>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</b></p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b>, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

Etaients présents :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Andilly :</b></li> <li>• <b>Attainville :</b></li> <li>• <b>Bouffémont :</b></li> <li>• <b>Deuil-la Barre :</b></li> <li>• <b>Domont :</b></li> <br/> <li>• <b>Enghien-Les-Bains :</b></li> <br/> <li>• <b>Ezanville :</b></li> <li>• <b>Groslay :</b></li> <li>• <b>Margency :</b></li> <li>• <b>Moisselles :</b></li> <li>• <b>Montignon :</b></li> <li>• <b>Montmagny :</b></li> <li>• <b>Montmorency :</b></li> <li>• <b>Piscop :</b></li> <li>• <b>Saint-Brice-sous-Forêt :</b></li> <li>• <b>Saint-Gratien :</b></li> <li>• <b>Saint-Prix :</b></li> <li>• <b>Soisy-sous-Montmorency :</b></li> </ul> | <p>Annie GUIDEZ (<i>suppléante</i>),<br/>Odette LOZAÏC,<br/>Claude ROBERT, Michel LACOUX,<br/>Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,<br/>Frédéric BOURDIN (<i>à partir du rapport n°2</i>), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,<br/>Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (<i>aux rapports n° 1 à 30</i>),<br/>Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,<br/>Joël BOUTIER, Christine MORISSON,<br/>Christian RENAULT,<br/>Véronique RIBOUT,<br/>/<br/>Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,<br/>Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,<br/>Christian LAGIER,<br/>Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,<br/>Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,<br/>Gérard BOURSE,<br/>Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,</p> |
|---|---|

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

**FINANCES COMMUNAUTAIRES**

**OBJET : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION BUDGETAIRE 2019 AU SYNDICAT SIGIDURS**

M.

### EXPOSE DES MOTIFS

*La CA Plaine Vallée étant adhérente au syndicat SIGIDURS pour la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » pour la partie de son territoire comprenant les communes de l'ex-CCOPF, il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur le montant définitif et les modalités de versement de la contribution budgétaire 2019 qui lui est versée.*

*Le SIGIDURS a fixé la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée à 4 502 050 € lors de son conseil syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019. Pour rappel la contribution 2018 était de 4 441 028 € soit une augmentation de 61 022 € (+1.37%).*

*Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le montant définitif de la contribution 2019 et d'autoriser le versement de cette contribution par douzième.*

*Ce dossier a été présenté en commission des finances et de l'administration générale du 14 mai 2019.*

#### **CECI EXPOSE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-13, L 5212-19 et L 5212-20,

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération Plaine Vallée en date du 13 janvier 2016 portant adhésion au syndicat SIGIDURS,

**VU** la délibération du conseil syndical du SIGIDURS en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 fixant la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée,

**CONSIDERANT** que la CA Plaine Vallée est adhérente du syndicat SIGIDURS pour l'exercice de sa compétence « Collecte et Traitement des ordures ménagères » pour la partie de son territoire comprenant les communes de l'ex-CCOPF et qu'à ce titre, la communauté d'agglomération contribue aux recettes budgétaires du syndicat,

**CONSIDERANT** que les contributions budgétaires ont un caractère obligatoire pour les communes ou communautés adhérentes,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 14 mai 2019

Sur rapport de Monsieur BOUTIER,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_21 -DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
--

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de verser au syndicat SIGIDURS une contribution d'un montant de 4 502 050 € au titre de sa contribution budgétaire 2019,
- DECIDE de verser cette contribution par douzième,
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 au compte 812/6554.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 31/05/2019...  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services.

  
Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190522-DL2019-05-22\_21  
-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2019  
Date de réception préfecture : 28/05/2019



**Acte à classer**

DL2019-05-22\_21

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-05-28T12-37-17.01 ( MI217166954 )

## Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22\_21-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Syndicat SIGIDURS : Versement de la contribution  
2019  
Date de décision : 22/05/2019

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires  
7.6.3. à d'autres organismesActe : 21\_SIGIDURS\_Contribution  
budgétaire\_2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 12:42

